



contrat

CAPASSO Jean GRUTIER

dispose de plusieurs grutiers...

Nôtre temps de réactivité dépend de la fluctuation du marché, donc il peut être instantané.

Nos grutiers détiennent le **Permis de grutier B** et le **Permis C.A.C.E.S**, ce qui leur permet de collaborer avec votre entreprise, en Suisse... comme en France.

Nôtre statut nous accorde un grand champs d'action :

- travail de nuit
- travail le samedi éventuellement
- dépassement d'horaires
- mandat de très courte durée
- consultant en sécurité et rendement

Nos avantages :

- pérennisation de nos entreprises
- absentéisme inexistant car nous disposons également d'un collaborateur vacant
- experts en cabine, comme au sol
- travail à des hauteurs de plus de 60m, avec des flèches de 70m
- habitudes quant au croisement des grues dans les systèmes LIEBHERR ou POTAIN
- intransigeance sur la sécurité, à ce titre, nous offrons une formation de sécurité concernant le levage
- notre assurance RCE 3 000 000 CHF- vous libère de toutes responsabilités

Nos prestations sont fixées sur un tarif unique, qui englobe le panier journalier, les pourcentages d'heures supplémentaires, le déplacement, etc... et sont de :

CHF 63 HT

EUR 42 HT pour la France soumise à l'article 283-1 du C.G.I

Le règlement par virement doit intervenir dans les 30 jours de la date de facturation sans escompte, ni déduction, consortium inclus

Au plaisir de se rencontrer...

Jean CAPASSO

rue Voltaire 16 - case postale 191 - 1211 Genève 7 ~ Tél./ Fax : 022/344 08 35 ~ Natel : 076/534 75 40

e-mail : capasso-grutier@romandie.com - www.grutier-capassojean.ch

TVA n° 634 620